



La section F.N.R.G. de Gaillac

**Vous convie à son
Repas de NOËL**

Le samedi 09 décembre 2023, à la salle des fêtes de Brens.

*Le président, Alain DOUREL, ainsi que les membres du bureau
Seront heureux de vous accueillir à partir de **12h**.*

Menu élaboré par "Le restaurant 505 avenue" à Saint-Sulpice :

- Cocktail : navette au thon – navette jambon de pays – mini hamburger foie gras – pain nordique au saumon – mini quiche – pâté en croûte
- Foie gras et sa salade de jeunes pousses.
- Mijoté de volaille aux cèpes – poêlée de pomme de terre
- Plateau de fromages.
 - Buchette génoise – crème au beurre à la vanille

L'apéritif, les vins et le café sont offerts par la section.

Prix : 30€/personne.

N'oubliez pas vos verres et vos couverts

Animation musicale assurée par.... "DJ Serge "

Date limite d'inscription* : samedi 2 décembre 2023.



Lorsque l'on évoque Noël, on pense bien évidemment « cadeaux » !
Afin de rendre encore plus conviviales nos retrouvailles, les membres du bureau vous proposent d'apporter **un cadeau EMBALÉ**.

Un par couple ou Un si vous venez seul(e) d'une valeur supérieure à 5€ !

**J'ai cru au père Noël, puis je suis devenu le père Noël, aujourd'hui, je ressemble au père Noël,
Alors je vais offrir un cadeau pour faire perdurer cette belle tradition.**

**Nous vous faisons confiance.
Ce présent, sera donc votre droit d'entrée.
On compte sur vous !**

Il sera déposé comme le veut la tradition, au pied du sapin dressé pour l'occasion.
Au cours du repas les étrennes seront redistribuées par tirage au sort à chaque couple ou personne seule.

Cela promet de beaux fous rires en perspectives !!

On vous espère TRÈS nombreux(es) à venir nous rejoindre.

Bulletin d'inscription au repas de Noël 2023

Nom :
Prénom :
Nbre de personnes :X 30€ = (Chèque à l'ordre de : **restaurant 505 avenue**)

A retourner à :

Mme FERVEIRE Brigitte 32 rue du clos de la muscadelle 81150 Lagrave (TPH 06.08.52.12.75)

Mr BALDET Bernard 70 avenue Jean Jaurès 81160 Saint-Juery (TPH : 06.88.69.84.68)

***Toutes inscriptions non réglées après le 02 décembre 2023
ne seront pas prises en considération !***

*** si moins de 40 personnes, le repas sera annulé !**